

l'éthique de la communication face à la pornographie et à la violence

jean gelamur

Introduction

J'ai le privilège d'évoquer souvent avec Louis MEERTS des questions relatives à l'éthique de la communication. Nos mandats respectifs, tant à la présidence de l'Union Catholique Internationale de la Presse (UCIP) qu'à la Commission Pontificale pour les Communications Sociales, nous ont conduits à réfléchir à ces problèmes, moins sur le plan théorique que sur celui de leur traduction médiatique.

Notre expérience professionnelle nous rendait particulièrement sensibles aux réactions de l'opinion dans nos pays respectifs et nous permettait de constater concrètement l'écart existant entre les développements culturels contemporains (que nous étions tenus de couvrir) et la pensée de l'Eglise catholique.

C'est en pensant à tout cela que j'ai choisi d'évoquer brièvement dans cette amicale contribution un sujet brûlant, à la dimension éthique évidente : la pornographie et la violence dans la communication.

Parler de violence fait peur : le terrorisme n'est pas loin. Mais parler de pornographie fait généralement sourire : on pense plus à l'esprit gaulois qu'à l'avi-lissement et à la perversion de l'amour.

Nous ne visons pas, dans cette réflexion, les réalisations où la gauloiserie l'emporte sur la pornographie. Même si l'humour s'y révèle souvent laborieux et la culture indigente, elles sont facteurs de détente et appréciées par un nombreux public.

A fortiori, nous ne dénonçons pas tout ce qui est relatif à la sexualité. Certaines oeuvres érotiques sont marquées par une qualité artistique et esthétique indéniable.

Par contre, il est des présentations de violence et de pornographie qui choquent les consciences. Elles donnent lieu, dans nos pays occidentaux à des réactions sporadiques.

Tout se passe comme si, un seuil d'alerte étant franchi, certaines personnalités ou certains groupes éprouvent le besoin d'exprimer publiquement leur indignation lorsqu'un spectacle, une chanson, une émission de télévision, une affiche, une campagne de publicité leur paraît particulièrement provocant.

Généralement, plus la protestation est vive, plus s'élèvent des voix scandalisées pour mettre en garde contre toute censure, défendre la liberté d'expression, rappeler les droits imprescriptibles de la création artistique, revendiquer

la liberté sexuelle, appeler à la destruction des tabous, bref rejeter tout discours moralisateur et marquer comme un progrès irréversible le droit de chacun à déterminer les normes de sa morale personnelle.

Ainsi, la vague de protestation s'étale et disparaît. La violence et l'obscénité montent d'un cran dans la vie sociale. La délicatesse et la pudeur rejoignent le creux des consciences.

Comment ne pas craindre que les mentalités ne s'en trouvent affectées durablement ?

Permissivité sexuelle

Il existe un climat de permissivité sexuelle qui se développe singulièrement dans le monde occidental.

Ce climat est entretenu et amplifié par les médias qui agissent par intérêt commercial.

Pour accroître leur audience, ces médias peuvent être conduits à offrir à leur public des spectacles de plus en plus indécents.

- C'est ainsi que le développement de certaines chaînes de télévision à péage s'appuie sur la programmation de films pornographiques.

Ces films passent à des heures très tardives et ne sont pas vus par les enfants. Mais ils constituent pour les adultes un "plus" introuvable sur les chaînes de grande audience. Pas besoin de publicité, le bouche à oreille joue. Outre un résultat positif pour la chaîne à péage, il en résulte une banalisation de la pornographie dans l'opinion. Celle-ci quitte les salles spécialisées et les sex-shops pour être mise à la portée de tous les abonnés de la chaîne. Une escalade décisive et irréversible se trouve ainsi franchie.

Est-il normal qu'une chaîne de télévision puisse introduire dans ses programmes de tels films sans être, pour les jours correspondant à cette programmation, automatiquement classée X et soumise au régime fiscal adéquat ?

- De leur côté, certaines publications ont développé des petites annonces au caractère pornographique indiscutable.

Elles sont offertes aux lecteurs avec une crudité de termes totale. Comme elles paraissent dans les colonnes de titres de bonne qualité, elles contribuent à banaliser la pornographie, la faisant sortir d'un domaine réservé à des spécialistes pour l'offrir en pâture au lecteur de tout âge, notamment dans le milieu familial.

D'abord offusqué, celui-ci, au bout d'un certain temps, finit par trouver normale la présence de ces pages. Même s'il n'y prête pas attention, il ne réagit pas, acceptant passivement la réalité du phénomène.

- Enfin, un troisième développement vient d'apparaître en France à travers la télématique : le marché des "messageries roses" sur écran minitel qui constitue d'ores et déjà la première ressource de ce nouveau média.

L'accès est libre pour tout usager quel que soit son âge. Sous couleur "d'accompagnement affectif", voire de "défoulement thérapeutique", il est proposé des relations qui contribuent au développement de la prostitution masculine et féminine. La pédophilie y trouve notamment un champ d'application révoltant.

Des études commencent à paraître sur ce sujet car ces messageries posent un problème aigu.

"Les "minitellistes" louent une boîte aux lettres provisoire dans le plus complet anonymat. Les émetteurs et les récepteurs des messages sont totalement inconnus et utilisent un pseudonyme. Cet anonymat permet un certain défolement. Libre aux minitellistes de payer le tarif fort pour échanger des obscénités. Mais les messageries conviviales véhiculent également un certain nombre d'infractions auxquelles la police commence à s'intéresser : incitation des mineurs à la débauche et à l'homosexualité, racollage par des call-girls, offre de vente de drogues..." (1)

Il paraît urgent et nécessaire d'appliquer à la télématique une réglementation inspirée de celle de la presse écrite et portant sur la responsabilité des directeurs et des producteurs de "publications" et de serveurs télématiques en cas de provocation aux crimes et délits, à la débauche, etc...

Des interdictions ont été prises en France par quelques municipalités contre l'affichage licencieux. Des risques de saturation du marché commencent à apparaître. L'Assemblée Nationale vient d'adopter un amendement instituant une taxe de 33 % à compter du 1er janvier 1989 sur les versements effectués aux fournisseurs de messageries roses qui font de la publicité. Mais la vague continue à déferler sur les minitels, posant des problèmes techniques et juridiques nouveaux et difficiles.

Le Professeur Sulzer fait d'ailleurs remarquer que "les directeurs de périodiques imprimés ne pourraient pas publier (en France) le 1/100è du contenu des messageries conviviales sans être immédiatement poursuivis devant les tribunaux" (1).

Le conformisme social qui règne autour de la permissivité sexuelle permet à ce phénomène de se développer librement. Les droits de l'homme, le respect des minorités, l'acceptation de la différence sont appelés à la rescousse pour justifier la passivité des Pouvoirs Publics. Ceux-ci, au nom de l'épanouissement individuel et du progrès "culturel" se gardent bien d'intervenir. Il en est de même de la plupart des organismes familiaux, culturels ou spirituels.

Comment, en effet, affronter une opinion qui a posé un tabou sur tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à la censure et à la mise en cause du droit de la personne à choisir librement sa morale ?

Le développement de la permissivité sexuelle étant unanimement constaté, peut-on établir un lien entre celle-ci et la pornographie ?

Certains pensent que cela n'est pas évident.

Cependant le climat permissif ne conduit-il pas à considérer la pornographie moins comme une déviance que comme un simple excès de la sexualité ?

La répétition de certaines images accoutume ceux qui les reçoivent à considérer ces excès comme faisant partie de la vie.

Aussi peut-on craindre que le climat de permissivité et l'attitude de certains médias à l'égard d'une sexualité effrénée n'ouvrent la voie à la pornographie.

De fait, nous sommes témoins d'une banalisation de la pornographie. Quittant les domaines plus ou moins confidentiels et privés où elle était naguère cantonnée, elle est offerte au grand public dans des médias de tout genre. Jusqu'aux bandes dessinées qui sont passées de l'érotisme à la pornographie sans coup férir.

Apologie de la violence

Quant à la violence, elle figure au premier rang des thèmes traités par les médias. Comment s'en étonner puisqu'elle est au coeur de la vie des personnes, des groupes et de la société tout entière? Si bien qu'on peut considérer sa traduction médiatique comme un épiphénomène de sa présence au monde.

Force est de constater cependant que des films de plus en plus violents sont présentés fréquemment dans les salles de cinémas ou sur les écrans de télévision. Ils sont offerts au public familial aux heures de plus grande écoute. La sélection d'images particulièrement fortes opère alors une véritable agression sur les jeunes esprits.

La violence par procuration, vécue à travers les médias par le lecteur, l'auditeur ou le spectateur peut provoquer chez celui-ci une sorte d'accoutumance qui en fait le témoin passif des actes les plus cruels. Il se réfugie alors dans la résignation et le repli frileux sur sa propre sécurité.

Mais il peut aussi être poussé par mimétisme à des actes de violence. A ce propos, comment ne pas être frappé par le fait que, dans nombre de films ou de séries télévisées assidûment suivis par un public de jeunes, le triomphe du bien (si c'est le cas) intervient à l'issue d'aventures où la violence du bon ne le cède en rien à celle du méchant.

Lorsque le justicier est plus brutal que le criminel, la victoire du droit s'efface devant celle de la force.

Il en résulte une apologie de la violence dont les effets peuvent être redoutables, l'identification du bien à la force brutale enfermant les hommes dans un rapport de forces qui ne peut que dériver vers l'affrontement violent.

Que dire de la violence terroriste? Si elle est condamnée par l'opinion, elle est revendiquée comme une gloire par des groupes fanatisés dont les faits et gestes emplissent les médias.

Même le sport, qui est un jeu, peut devenir un combat lorsque le fanatisme s'en mêle. Seul le résultat compte. Il faut gagner ... La mise en condition des esprits, la violence collective peuvent alors conduire à des affrontements sauvages. On en connaît les résultats dramatiques dans le public des stades ...

Les défenseurs de la pornographie et de la violence

La pornographie et la violence ont des défenseurs vigoureux.

- Pour eux, la violence instinctive peut être canalisée de manière à ne pas nuire à autrui. On assigne ainsi à certains spectacles ou à certains sports violents une fonction cathartique.

Le spectacle ou la pratique thérapeutique de la violence peut provoquer une certaine inhibition après avoir ouvert la voie à une certaine excitation.

Il ne nous appartient pas de discuter le bien-fondé de telles assertions. C'est le rôle des psychologues, sociologues, biologistes ou chercheurs.

Mais n'est-il pas dangereux d'extrapoler ces thèses et de leur attribuer une valeur générale?

- La justification de la pornographie s'appuie, elle aussi, sur des théories connues.

Les barrières que notre société oppose à la vie sexuelle (décence, honte, censure, réprobation morale ...) provoquent un refoulement qui peut pousser les individus à se réfugier dans la névrose.

Il faut donc supprimer ces barrières.

Mais, en attendant, la présentation de la vie sexuelle, y compris de l'érotisme et de la pornographie, a un effet de défoulement qui peut libérer les individus de leurs fantasmes et leur éviter la névrose.

On conclut dès lors que les médias peuvent jouer un rôle immunisant vis-à-vis des effets nocifs de la violence et de la pornographie sur les personnes et sur la société.

- Il faut opposer des arguments sérieux à ces thèses que beaucoup sont prêts à appliquer à tout un chacun en les liant à l'évolution de la Société et au progrès des sciences humaines.

Une étude réalisée en 1985 par David Alexander SCOTT (2) fournit à cet égard un exemple intéressant. Elle porte sur un rapport établi en 1970 aux U.S.A. à la demande du Président JOHNSON par une "Commission présidentielle sur l'obscénité et la pornographie".

Ce rapport était basé notamment sur des études effectuées au Danemark démontrant qu'une réduction des crimes sexuels avait suivi la législation de la pornographie en 1967.

Il concluait, après un débat difficile au sein de la commission très divisée, que la pornographie était inoffensive et qu'elle offrait même des avantages thérapeutiques et cathartiques. Bien que le Sénat des Etats Unis d'Amérique ait rejeté ce rapport par 60 voix contre 5, il fut amplement soutenu par les professionnels de la communication, du spectacle, de la prostitution et de la drogue qui s'appuyaient sur ses conclusions pour asseoir leur développement économique.

Il faut dire qu'il rejoignait l'attente d'une opinion plus soucieuse de voir s'ouvrir les avenues de la liberté sexuelle que de s'entendre rappeler les exigences du bien sociale face aux dérapages possibles vers la pornographie et la violence sexuelle.

Le fait que les conclusions du rapport se trouvaient démenties par un rapport de 1969 de la "Commission Nationale sur les Causes et la Prévention du Crime" et le furent par un autre rapport de 1972 sur "La violence à la télévision et le comportement social" n'y fit rien. L'industrie de la pornographie entra dans une ère de jubilation et d'extraordinaires profits.

L'importance politique d'une telle aventure mérite d'être soigneusement méditée. Car, les mêmes causes produisant les mêmes effets, des actions cohérentes devraient pouvoir être menées dans le sens du respect de l'enfant, de la famille et de la personne comme elles l'ont été dans le sens de la dérive des mœurs.

Comment réagir ?

- Il convient d'abord de placer ces phénomènes dans leur contexte anthropologique, social et moral.

La violence est dans le monde. La violence est dans l'homme. Elle est dans sa nature, via l'instinct de conservation qui déclenche son agressivité. Elle se traduit naturellement dans sa relation à l'autre.

La pornographie est une déviation de l'instinct sexuel qui suscite le désir et la volonté de dominer l'autre. Cet instinct se traduit naturellement dans la relation à son corps.

La violence et la pornographie s'opposent au respect de la personne qu'ils agressent et dégradent, aussi bien dans celle de la victime que dans celle de l'agresseur.

La pornographie et la violence ont une portée tellement générale et tellement grave pour la personne et pour la société qu'elles requièrent une réflexion approfondie, argumentée s'adressant non seulement aux spécialistes mais à l'opinion dans son ensemble.

Toute mise en garde, toute condamnation doit être étayée par des arguments "solides" faisant apparaître clairement la nuisance de la pornographie et de la violence sur les personnes (spécialement les enfants) et sur la société (spécialement le couple et la famille).

- Nous nous trouvons en présence d'une montée en puissance de la pornographie et de la violence dans les mentalités.

Elles est portée par une attitude sociale conformiste tendant à considérer comme anodin ce qui était naguère intuitivement perçu comme pervers pour les individus et la société.

Il s'agit-là d'une réduction irréversible des exigences de l'éthique sociale. On peut même parler d'un retournement des valeurs morales car cette évolution se fait sous couvert du progrès et du respect des droits des personnes et des groupes à disposer de leur morale.

Une fois ces constats établis, trois remarques peuvent être faites :

1. Cette montée en puissance est entretenue et amplifiée par les médias.

Mais ceux-ci sont conditionnés par l'état des mœurs. Comment leurs animateurs n'en tiendraient-ils pas compte, eux qui sont d'abord des "médiateurs" ? Peut-on attendre d'eux qu'ils prennent des initiatives qui aillent à l'encontre de courants socio-culturels aussi puissants ?

Ce serait leur demander de poser des actes professionnels suicidaires.

Certes il est nécessaire de faire appel à leur conscience et à leur responsabilité. "Le monde est à votre merci" disait Jean-Paul II le 16.9.87 aux représentants de la communication réunis à Hollywood. Et il ajoutait : "Vous avez d'ineffables possibilités dans le sens du bien, d'effroyables possibilités de détruire : c'est la différence entre la vie et la mort" ... La mort "c'est le sexe déshumanisé par la pornographie ou par une attitude complaisante, l'appétit pour la consommation ou l'individualisme irresponsable, la colère et l'esprit de vengeance à travers la violence".

On doit donc traiter le problème de la pornographie et de la violence en corrélation avec le rôle des médias. Mais il ne servirait à rien de faire porter à ceux-ci le chapeau du développement de ces deux fléaux même s'ils y contri-

buent puissamment. C'est au niveau de la société que le problème se pose et doit être analysé. Les médias sont d'abord le reflet d'une situation sociale. Il faut diagnostiquer le mal en lui-même, mesurer ses effets psychosociologiques et définir une stratégie pour empêcher sa progression.

2. L'action à mener pour freiner le développement de la pornographie et de la violence doit venir du sein même de l'opinion publique.

Il s'agit d'aider celle-ci à prendre conscience du danger que représente leur montée en puissance dans la société et de faire mesurer par chacun ses effets sur lui-même et son entourage immédiat, familial notamment.

C'est seulement de cette prise de conscience que pourront naître des courants d'opinion traduisant le point de vue de majorités jusque-là silencieuses et passives.

Ils devront être suffisamment actifs pour que les médias en tiennent compte. On peut d'ailleurs se demander si une réaction ne commence pas à s'amorcer contre l'abus d'images fortement érotiques dans les films de passion. Récemment une actrice française renommée, interviewée à la télévision, déclarait que les scènes de nu se faisaient rares alors qu'il y a quelques années une séquence de strip-tease et de lit était systématiquement prévue dans tous les scénarios qui lui étaient proposés.

Dans un hebdomadaire français à grande diffusion, de jeunes lecteurs expriment à plusieurs reprises leurs réactions de "ras le bol" devant un "cinéma qui célèbre la violence sexuelle", ... "impose un érotisme à la limite du porno"

...
Ce reflux est-il le signe d'un rejet de l'outrance et d'un bon sens retrouvé? Nul ne peut l'affirmer. Mais, s'il se confirme, il pourrait être retenu comme un élément conjonctuel favorable à une action visant à infléchir la progression dans les médias de ce qui contribue à la déshumanisation de l'amour et à la profanation des droits de l'enfant.

3. Il convient donc de définir une méthode qui permette à la nécessaire prise de conscience d'émerger de manière cohérente et puissante. Cela passe d'abord par une réflexion sérieuse sur les dangers sociaux de la pornographie et de la violence, sur l'enfance, sur la famille, sur le psychisme individuel et sur le psychisme collectif.

La question mérite d'être traitée comme un problème d'éthique individuelle et sociale :

- En partant de valeurs de référence :
 - le respect de l'homme (de sa dignité, de sa liberté, de son droit à la pudeur, du respect de sa sphère privée ...),
 - le respect du couple et de la famille,
 - la coresponsabilité des émetteurs et des récepteurs dans la communication,
 - l'honnêteté et le sérieux des preuves ...,
- En analysant "scientifiquement" les avantages et les inconvénients de la représentation de la violence et de la pornographie sur l'homme et la société et en s'efforçant de définir des seuils de nuisance intolérables.
- En proposant des conclusions fondées à la fois sur des arguments probants et sur des références éthiques, ces conclusions devant déboucher

sur des orientations relatives à l'éducation et à l'action à mener auprès des médias, de l'opinion et des pouvoirs publics.

Cette méthode pourrait être mise en oeuvre en introduisant une articulation entre l'urgence et le moyen terme.

En urgence, il serait nécessaire que les organismes à vocation éducative, familiale, culturelle et spirituelle proposent une réflexion qui ait valeur de mise en garde et ouvre la voie à des études plus approfondies.

A moyen terme, on pourrait envisager l'élaboration par une commission scientifique internationale d'un rapport à dimension éthique s'appuyant sur une approche psychologique, sociale, éducative et médicale.

Les différentes familles de pensée seraient associées à ce travail.

L'appel à la coopération internationale s'impose sur ce plan comme sur celui de l'hygiène, de la santé et de l'épidémiologie.

De même que dans le domaine de la santé physique la prévention est préférable à la thérapeutique, de même dans celui de la santé morale l'éducation, l'information, la mise en garde, la promotion d'une nouvelle mentalité inspirée par les valeurs fondamentales de la vie humaine, sont préférables à la répression.

Tels sont les objectifs qui pourraient inspirer l'action à entreprendre sur ce problème de société, afin d'en préciser les risques et les enjeux et de pallier les dangers qu'il entraîne.

NOTES

(1) Pr. Richard SULZER (Université Paris XIII : Quotidien de Paris (20.8.87).

(2) "Pornography. Its effects on the Family, Community and Culture" (The Child and Family Protection Institute. Washington D.C.).